

Contact

Anne-Sophie RING
+33 (0)687 090 267
zoo@code-animal.com



Parlement européen
Bâtiment Altiero Spinelli

Rue Wiertz 60 / Wiertzstraat 60
B-1047 Bruxelles

Objet: Comité ENVI au Parlement européen le 9 novembre 2015

Monsieur le Député,

La prochaine réunion du comité ENVI aura lieu lundi 9 novembre prochain au Parlement européen de Bruxelles (József Antall, 4Q2, 16:00 à 16:30). En tant que notre élu européen et membre du Comité environnemental nous espérons que vous serez présent à ce comité pour participer aux discussions autour de la captivité des cétacés.

Nous sommes convaincus, au vu des preuves scientifiques ci-dessous, que la captivité n'offre pas un environnement approprié aux orques et aux dauphins. Ce sont des animaux qui évoluent dans de très vastes étendues et qui nécessitent de l'espace et des stimulations pour vivre sainement.

Pour votre participation durant ce comité, nous souhaitons également nous assurer que vous avez connaissance des points suivants, issus de publications scientifiques:

- Il y a 311 cétacés (orques, dauphins et marsouins) détenus dans 32 établissements au sein de 15 Etats membres. Cela comprend 285 dauphins tursiops, 10 orques, 13 marsouins communs, 2 belugas et 1 dauphin de l'Amazone. La majorité des delphinariums en Europe sont règlementés par la directive Zoo 1999/22, établie afin d'aider à la préservation de la biodiversité.
- Dans la nature, ces animaux peuvent parcourir jusqu'à 160 km par jour et plonger jusqu'à 60 mètres de profondeur. En comparaison, l'espace des bassins en captivité représente moins d'1% de leur espace naturel (Perrin et al., 2009)
- Les delphinariums ne peuvent pas imiter la complexité de l'environnement marin naturel. La plupart des bassins ont des parois lisses, sont petits et dénués de stimulations (Couquiaud, 2005). Lorsque des prédateurs évoluant dans de vastes territoires se voient privés d'un espace suffisant, ils développent des troubles du comportement, tels que la répétition anormale de mouvements (nommée stéréotypies) (Clubb & Mason, 2003).
- En captivité, l'association forcée de cétacés d'origines et d'espèces différentes sans aucun lien social résulte en un changement des dynamiques naturelles des groupes qui provoque une hiérarchie basée sur la dominance, des agressions, des blessures, des maladies et même des décès (Waples & Gales, 2002). En captivité, les individus ne sont pas en mesure d'échapper à de telles agressions.
- L'industrie de la captivité utilise régulièrement du Diazepam (Valium® et ses génériques) afin de contrôler les problèmes en captivité tels que les stéréotypies et l'anxiété, et pour stimuler l'appétit (Knight, 2013). L'utilisation d'anxiolytiques a été reconnue comme une maltraitance par une cour italienne en 2014.

Nous vous remercions de votre soutien et de défendre nos intérêts au Parlement Européen et vous prions d'agréer, Monsieur _____, nos salutations distinguées.

Anne-Sophie RING
Chargée de campagne zoos & delphinariums

Code Animal
Maison des associations
1A, place des Orphelin
67000 Strasbourg



www.code-animal.com

Membre d'ENDCAP

